



000058
DECISION N° /D/MINEPAT/PSRDREN/RPMGC/ARPMGC du 30 DEC 2024

Portant attribution des Marchés afférents au dossier de l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence N°04/AONO/MINEPAT/PSRDREN/CSPM/2024 du 10 juin 2024 en vue de l'exécution des travaux de construction de (05) centres de santé intégré (un CSI équipé, un logement d'astreinte pour personnel médical, un forage à énergie solaire et une clôture) dans la région de l'extrême-nord en cinq (05) lots

LE COORDONNATEUR DU PSRDREN

- Vu la Constitution du Cameroun ;
- Vu la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- Vu la Lettre Circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 Portant Instructions relatives à L'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
- Vu le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par Le Décret n° 2019 /002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté n°044/CAB/PM du 24 mai 2022 portant création, organisation et fonctionnement du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) ;
- Vu l'arrêté n°108/CAB/PM du 04 novembre 2022 portant nomination du Coordonnateur du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) ;
- Vu l'arrêté N°0419/A/MINMAP du 13 décembre 2022 portant création de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres N°05/AONO/MINEPAT/PSRDREN/CSPM/2024 du 10 juin 2024 en vue de la fourniture des intrants et matériel agricole dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN), répartis en quatorze (14) lots ;
- Vu le Rapport d'analyse des offres administratives, techniques et financières reçues ;
- Vu le Procès-verbal de la session de la Commission Spéciale de Passation des Marchés en date du 29 août 2024.

DECIDE :

Article 1^{er} : Les entreprises ci-après désignées, sont déclarées attributaires des Marchés relatifs au Dossier d'Appel d'Offres susvisé ainsi qu'il suit :

Lots	Soumissionnaires	Montant TTC en FCFA	Délai (en mois)
1	ALIFA GROUPE	208 055 738	Six (06)
2	SICMA SARL	206 344 014	Six (06)
3	BOSHICO SARL	195 644 334	Six (06)
4	MABOUNDAGA	196 581 580	Six (06)
5	YAYA DJIBRINE SARL	212 891 838	Six (06)

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

LE COORDONNATEUR DU PSRDREN
(Maitre d'Ouvrage Délégué)

Ampliations :

- CSPM-PSRDREN
- MINMAP
- CHRONO
- ARCHIVES



Emmanuel Maga Massou